

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/464056

N/Réf : GM/KD/BXL-4.136/s.519

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES/IXELLES. Rue Wiertz : tronçon compris entre la rue Montoyer et la rue Vautier.
Mise en place d'équipements en vue de sécuriser l'accès au Parlement européen.
Permis d'urbanisme (dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez).**

En réponse à votre lettre du 12 avril 2012, en référence, réceptionnée le 17 avril, nous vous communiquons l'avis défavorable formulé par notre Assemblée en sa séance du 9 mai 2012.

L'avis défavorable de la CRMS est motivé par l'impact permanent des dispositifs projetés qui, en limitant l'accès à la rue Wiertz, pourraient privatiser l'espace public aux abords du Musée Wiertz et du parc Léopold.

La demande vise des travaux d'infrastructure pour sécuriser le tronçon de la rue Wiertz, compris entre la rue Montoyer et la rue Vautier. Le périmètre concerné est partiellement situé dans la zone de protection du Musée Wiertz (62, rue Vautier). Il borde l'immeuble Paul-Henri Spaak du Parlement européen, à hauteur du parc Léopold.

L'opération consisterait à fermer les voies d'accès aux véhicules et à contrôler les personnes aux deux extrémités de la rue Wiertz. Le projet prévoit d'installer à chaque extrémité dudit tronçon une guérite, une barrière levante (avec feux de signalisation), des marquages au sol ainsi qu'une série de bornes (amovibles ou non). Des obstacles lourds escamotables « anti-terroristes » seraient également aménagés sur les parties carrossables de la voirie. En période de « tension », ces équipements permettraient de créer une boucle de circulation Vautier/Wiertz vers la chaussée de Wavre, et une boucle Ardenne/Montoyer/Remorqueur vers la rue Belliard (en extrayant la rue Wiertz de la circulation). Prévus en inox (brossé ou poli) et verre, ils seraient différents du mobilier urbain mis en place sur le territoire de Bruxelles et d'Ixelles (excepté les potelets) qui présente une finition vert foncé.

La CRMS s'oppose à l'installation de dispositifs permanents aussi lourds dans la rue Wiertz qui, en limitant l'accès, auraient pour conséquence de limiter l'usage de l'espace public, notamment aux abords du Musée Wiertz et du parc Léopold. Ces aménagements risquent également de créer des problèmes de desserte du Musée des Sciences naturelles qui est l'une des institutions culturelles les plus fréquentées de Bruxelles (dans le parc Léopold). Enfin, une telle « coupure » irait à l'encontre des objectifs de revitalisation du Quartier européen actuellement poursuivis par le Gouvernement bruxellois (cfr. schéma directeur, projet PUL, Maison de l'Histoire de l'Europe, etc.).

Si, néanmoins, la pose d'obstacles physiques s'avère inévitable pour sécuriser les abords du Parlement européen, la CRMS demande de les limiter à de simples bornes amovibles, aussi efficaces mais plus discrètes que les équipements lourds projetés. Elle demande donc de renoncer aux roadblocks, aux barrières amovibles et en particulier aux guérites dont l'encombrement spatial serait permanent, etc.

La Commission demande également de restituer, dans la rue Wiertz, des connexions qualitatives avec le parc Léopold (et la future Maison de l'Histoire de l'Europe) compte tenu de la valeur patrimoniale du site classé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL
Vice-Président

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).